



15ème législature

Question N° : 30388	De M. Alain David (Socialistes et apparentés - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > examens, concours et diplômes	Tête d'analyse > Situation des candidats aux concours internes de l'enseignement	Analyse > Situation des candidats aux concours internes de l'enseignement.
Question publiée au JO le : 16/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 22/09/2020 Date de renouvellement : 16/02/2021 Date de renouvellement : 06/07/2021 Date de renouvellement : 12/10/2021 Date de renouvellement : 31/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'annulation des oraux du concours interne de l'éducation nationale. En effet, cette annonce a été très mal reçue par l'ensemble des candidats et personnels de l'éducation nationale, qui se sont pleinement investis dans la préparation de ce concours depuis près d'un an tout en continuant à enseigner auprès de leurs élèves dans le même temps. Ainsi une seule partie des admissibles serait recrutée dans la limite des postes ouverts pour chaque concours interne. Cette décision laissant la place à l'arbitraire est vivement critiquée par les syndicats et des collectifs, qui demandent l'admission de tous les admissibles, laquelle serait une marque de reconnaissance bienvenue envers ce personnel de l'éducation nationale qui a su prouver son professionnalisme et sa capacité d'adaptation durant la crise sanitaire. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur cette proposition.